Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260428-422026-DE

N° 42/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 28 avril 2026** **OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE TREMEUR : AFFECTATION DU RESULTAT 2025**
DATE DE CONVOCATION : Le 22 avril 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 22 avril 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Stéphane CORRE, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M BEGOC qui a donné procuration à Mme SAUNIER PRENVEILLE M CHAMPEAU qui a donné procuration à M CORRE Mme SAUVAGE THIBOUVILLE qui a donné procuration à M PRUNIER M CALVARIN a été nommé secrétaire de séance

Le résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice. Le résultat de l'exercice 2025 est le suivant :

- résultat de fonctionnement : 0.96€
- solde d'exécution de la section d'investissement

Solde : - 523 839.55€
Etat des restes à réaliser d'investissement : 0€
Besoin de financement : 523 839.55€

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil municipal est invité à délibérer pour affecter ce résultat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget lotissement de Trémeur, soit la somme de 0.96€ en report d'exploitation (article R002).

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 28 avril 2026
Le Maire, Stéphane CORRE

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)